

COMpte Rendu du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2015 à 20 h 00

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian LAMBLIN, Maire, le 28 septembre à 20 heures 00

Etaient présents :

C.LAMBLIN,F.ROUET,D.DAISER,J.BEAUMONT,B.BOSCQ,H.PIKE ,P.HAGARD,
G.JONNART.F.AUGUSTIN,PH .WACH,H de COSSE BRISSAC ;

Pouvoirs : A.BOVELLO pour H.PIKE
S.CARRAUD pour F.AUGUSTIN

Absents : S.GUETIENNE ,P.BROUMAULT

Secrétaire de séance : B.BOSCQ

Le Conseil municipal

Décide d'approuver le principe de la participation de la CCAC par le biais du fonds de concours, pour financer les travaux de réfection de la cour de l'école primaire et pour cela approuve les termes de la convention à signer.

Monsieur le Maire est chargé de la signer ainsi que de signer tous les documents correspondants à cette participation.

Monsieur Le Maire

Refait le point sur la mise en place de « voisins vigilants » qui devrait voir prochainement la mise en place des panneaux d'information sur cette mesure

Le Conseil Municipal

Décide d'annuler sa délibération du 24 juillet courant concernant la demande de subvention à l'Etat pour l'extension de la mairie et d'en reprendre une autre uniquement pour l'aménagement et la rénovation de l'existant.

Le Conseil Municipal

Souhaite obtenir l'aide la plus importante possible dans le cadre de la DETR 2016 pour rénover et aménager la mairie actuelle dont le coût des travaux a été estimé à 266950 €

Le Conseil Municipal

N'émet aucune remarque ou observation après avoir pris connaissance des rapports d'activité 2014 de la CCAC

Le Conseil Municipal

Décide d'ouvrir le compte 13241 en recettes pour l'opération 10062 ; réfection de la cour de l'école publique ,afin de percevoir le fonds de concours de la CCAC

Monsieur le Maire

Reçoit l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal, pour que le moment venu la nouvelle ATSEM puisse effectuer deux heures dans la classe des CP et CE1 afin d'aider l'enseignante qui est également en charge des élèves de la grande section de maternelle

Pour extrait certifié conforme,

Fait à MORTEFONTAINE, le 30 septembre 2015

Le Maire,

Christian LAMBLIN